

**CONSEIL COMMUNAL 4**  
**COMPOSTELLE- LE BIJOU- RABA- THOUARS**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU 06 OCTOBRE 2020**

Monsieur ERCHOUK, président du Conseil communal, accueille les conseillers et les remercie de s'impliquer dans la vie de leur collectivité. Il précise qu'il était déjà Président du Conseil communal lors de la précédente mandature et qu'il souhaite, à travers son implication dans cette instance, améliorer la vie des habitants du quartier. Le tout dans une logique de partage, de convivialité, de respect de l'autre et bien entendu de participation. Son intention est de faire du Conseil un lieu d'échanges, de débats et, bien sûr, de propositions.

Il précise que le quartier compte environ 11 000 habitants.

Pour l'accompagner, il sera assisté par le service Participation de la ville et des élus de secteur, Mme MICOINE et M. DELGADO. Ces derniers ne font pas parti du conseil, ni ne prennent part aux décisions de celui-ci. Leur présence a pour but de renforcer la proximité entre les habitants et la municipalité en faisant remonter aux services de la ville les dysfonctionnements ou problèmes que pourraient faire remonter les conseillers. De même, ils pourront par leur connaissance du terrain, donner des informations aux conseillers.

Un tour de table est réalisé pour permettre à chaque conseiller présent de se présenter et de faire part de ses motivations et ambitions au sein du Conseil.

Pour information, il est précisé qu'une trentaine de personnes avaient postulé pour intégrer le collège habitants. Seulement 10 ont été tirées au sort (5 femmes et 5 hommes). Pour tenir compte du nombre important de postulants et de leur volonté de participer, il a été décidé, pour l'ensemble des Conseils, de maintenir le lien avec eux en les consultant, les associant, les sollicitant et les informant sur tous les travaux et sujets abordés par le Conseil communal dont ils dépendent.

M. ERCHOUK précise que le Conseil communal a pour but d'aborder et de travailler sur les sujets d'aménagements et d'animations du territoire. Tous les projets que la municipalité souhaitera développer dans l'avenir seront abordés en Conseil. Celui-ci apportera son regard et fera remonter des propositions ou des suggestions. Le Conseil traitera des projets structurants de demain. Les sujets abordés tiendront compte notamment des spécificités du territoire. En outre, les débats au sein du Conseil peuvent faire remonter des attentes et des besoins de la population qui peuvent amener l'amélioration du fonctionnement des services municipaux ou la création de nouveaux. Ainsi, par exemple, lors du précédent mandat, les retours formulés par les conseillers communaux ont conduit à la création du service de médiation sociale, et la présence de 2 médiateurs « adultes relais » sur le quartier de Thouars.

Les Conseils communaux sont créés pour 2 ans et ont aussi la mission d'élaborer les futures règles et modalités de fonctionnement de ces instances. Ce travail amènera les 4 conseils communaux à travailler chacun sur ce sujet puis à partager leurs propositions pour produire une trame commune. Leurs propositions doivent être présentées lors des assises de la participation qui doivent se dérouler en fin d'année 2022.

Lors de la prochaine séance, le Conseil définira son règlement intérieur qui précisera son mode de fonctionnement, mais l'objectif de la réunion d'aujourd'hui, au-delà de faire connaissance, est de déterminer la composition du 3<sup>ème</sup> collège, celui des « Forces Vives ». C'est aux conseillers de déterminer la composition de celui-ci au vu des candidatures qui ont été déposées.

Après examen des candidatures, les conseillers décident de proposer aux associations ci-après de siéger au conseil :

- 1 l'association Espoir pour Tous ;
- 2 l'association L'abeille Talençaise ;
- 3 l'association Rock et Chanson ;
- 4 le Centre social Mix Cité ;
- 5 l'association Ludiloisirs ;
- 6 l'association Les Jardins de Raba ;
- 7 le Centre Animation Jeunesse ;
- 8 l'association Familiale de Talence ;
- 9 les bailleurs sociaux présents sur le quartier ;
- 10 les sections de UST présentes sur le périmètre du quartier à tour de rôle.

Ces 10 associations constituent le collège des « Forces Vives » du Conseil, et leurs représentants vont donc être invités à participer aux prochaines séances. Compte-tenu de la présence de nombreuses sections sportives sur le périmètre du conseil (judo, boxe, football, tennis, athlétisme, natation), il est décidé par les conseillers qu'un représentant de l'une d'elles soit invité à tour de rôle à participer aux réunions du Conseil.

Il est décidé la même disposition pour les bailleurs sociaux (Domofrance, Aquitanis et Coligny) présents sur le quartier.

Les Conseillers communaux ont souhaité la présence d'associations œuvrant pour le développement social où impliquées dans la vie de leur quartier dont l'activité est visible par les habitants. Cependant, il est également retenu le principe que d'autres associations pourront, lorsqu'elles en feront la demande, venir présenter leurs activités et être reçu par le conseil communal.

Le règlement intérieur qui sera prochainement abordé devra faire apparaître cet élément ainsi que les règles spécifiques à son activité.

M. ERCHOUK précise, par ailleurs, qu'une spécificité du Conseil Communal est d'avoir sur son périmètre la présence d'un Conseil Citoyen. Il s'agit également d'une instance participative qui a été créée conformément à la réglementation sur le quartier prioritaire politique de la Ville de Thouars. Elle ne concerne exclusivement que les habitants de Thouars (12 personnes). Cependant, une collaboration entre les structures existe et se concrétise notamment par des réunions communes sur des sujets partagés. Elle sera maintenue avec le nouveau Conseil communal.

Enfin, le service Participation Citoyenne se tient à la disposition des Conseillers communaux pour répondre à leurs questions et pour répertorier les sujets qu'ils souhaitent aborder en Conseil communal. Il sera leur interlocuteur privilégié tout au long de leur mandat.

M. ERCHOUK dit que chaque réunion fera l'objet d'un compte-rendu qui sera visible sur le site internet de la ville. A chaque séance un secrétaire de réunion sera désigné parmi les membres afin d'assurer en parallèle avec le service Participation citoyenne la prise de note. Il sera l'interlocuteur du service et validera le compte-rendu avec le Président. Celui-ci sera également transmis à tous les membres du Conseil communal pour approbation à la réunion suivante.

Enfin, il est convenu que le Conseil se réunisse sous forme restreinte ou publique 5 à 6 fois par an.

La date de la prochaine séance de travail est fixée au mardi 10 novembre à 18h 30.

Fin de réunion à 19h50.